

**UNIVERSITE DU FUTUR :**  
**UNE PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE AU SERVICE DU SAVOIR ET EN QUETE**  
**D'INVESTISSEMENTS**

## **INTRODUCTION**

Bon an mal an, la République Démocratique du Congo ne cesse de proclamer sa foi en l'émergence à l'horizon 2030, depuis que le gouvernement MATATA PONYO, une fois n'est pas coutume, a eu l'intelligence de souffler sur les braises de la souveraineté matérielle de l'Etat, que nous qualifions jadis de capacité de faire, capacité de faire faire et capacité d'interdire de faire.

Néanmoins, si ce cantique est fredonné à cœur joie par les politiciens et les médias à leur dévotion, nul ne sait de quoi demain. Et pour cause !

Le débat sur les enjeux et défis de l'émergence n'a pas encore connu un début de commencement. Voici des décennies, en effet, que les remords du changement et la misère ambiante du plus grand nombre des congolais ont lessivé l'intelligentsia, censée secouer le cocotier, et l'ont poussée à marcher à côté de ses pompes.

Moralité, il est difficile dans cette errance, de savoir :

- Dans quels secteurs la République Démocratique du Congo souhaite-t-elle émerger à partir de l'an 2030 ?
- Quels sont les atouts et les vulnérabilités de la République démocratique du Congo dans les secteurs cibles ?
- Quels fins et moyens la République Démocratique du Congo entend-elle déployer en vue d'en relever les défis ?

Cette béance nous oblige à lever un coin de voile, sur ce qui nous paraît-être une stratégie d'élucidation des ressources constitutives de l'émergence des nations, en l'occurrence le SAVOIR ou la CONNAISSANCE, sans vouloir pinailler sur les vertus épistémologiques de l'émergence dans le monde.

L'enjeu d'un tel pari est l'émergence de l'Etat-savant sur le sol de la République Démocratique du Congo, avec son corollaire, une alliance formelle entre « le Pouvoir et le Savoir », sous-tendant l'adage d'après lequel « gouverner, c'est prévoir », « prévoir, c'est savoir ».

Poser le problème en ces termes, c'est soutenir la thèse selon laquelle la République Démocratique du Congo et ses élites institutionnelles feraient fausse route, si elles réduisaient l'horizon de l'émergence au mythe du « scandale géologique », ce serpent de mer dont la mystique est savamment distillée plus soixante ans après l'indépendance. Et ce, en confondant l'abondance des ressources minières avec la richesse sonnante et trébuchante supposée en découler.

Autrement dit, s'il advenait un jour que la République Démocratique du Congo opte pour la « connaissance ou le savoir », en tant que socle de l'émergence, la bataille ne vaudrait la peine d'être menée, que si l'université qui en est le panthéon, en était la tête de pont, sinon la figure de proue.

Dans perspective, un changement radical de la conception de l'université s'imposerait. C'est pourquoi, convaincu que le futur dont-il est l'objet est déjà dans notre présent, force est de soumettre à votre réflexion, cette modeste contribution en vue de susciter le débat, sur les trois variables structurelles du projet de l'université du futur conçue comme une PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE (1), AU SERVICE DU SAVOIR (2), EN QUETE D'INVESTISSEMENTS (3).

## **1. L'UNIVERSITE DU FUTUR EST UNE PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE**

La loi-cadre de l'enseignement national, du 11 février 2014, consacre l'enseignement de masse tant au niveau scolaire qu'au niveau académique lorsqu'elle « garantit l'accès aux mêmes avantages de formation scolaire et académique pour tous les apprenants tant du secteur public que privé<sup>1</sup>».

Autrement dit, si l'université de masse n'est plus un tabou dans la déclinaison de ses fins, elle reste un défi insurmontable dans la mobilisation de ses moyens.

---

<sup>1</sup> La loi-cadre de l'enseignement national n°14/004 du 11février 2014, Exposé des motifs

Certes, on peut objecter qu'il n'est pas toujours aisé, de pouvoir formuler une quelconque définition du concept de PME, tant il en existe plusieurs, selon les pays et les auteurs.

De même, la diversité des aspects et des problèmes des PME, brouille les pistes comme l'atteste l'Union européenne lorsqu'elle classe les PME dans la catégorie des entreprises de moins de 250 personnes et d'un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros.

Paradoxalement, les ratios d'une PME en République Démocratique du Congo revoient simultanément à 40.000\$ de chiffre d'affaires annuel et à 200 employés.

Qu'à cela ne tienne, l'Université du futur dont il est l'objet ici, serait une PME à statut juridique spécifique, au sens d'une entreprise mixte par laquelle les investisseurs publics et privés mettront en jeu certains biens en vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter, tout en acceptant la participation aux pertes éventuelles.

Entreprise mixte par essence, l'université du futur combine la mission d'utilité publique (partenariat associant les investisseurs publics) et la mission d'accumulation des profits (partenariat associant les investisseurs privés). Un tel défi ne peut être relevé que si d'une manière concomitante la République Démocratique du Congo se muait en Etat managérial ou Etat gérant.

En d'autres termes, deux révolutions concomitantes s'imposent à la République Démocratique du Congo : d'abord transformer le pays en Etat savant et faire de l'Etat savant un Etat manager, éclairé par les vertus de l'esprit des lois. Ensuite, doter cette entreprise mixte d'un statut juridique protecteur des investissements directs privés, d'origine nationale ou internationale et de la prise de risque, définissant par ailleurs le périmètre des tâches assignées à la gouvernance publique et privée de l'université du futur.

## **2. AU SERVICE DU SAVOIR OU DE LA CONNAISSANCE**

En tant qu'entreprise mixte, l'Université du futur est un lieu de savoir dont la vocation est de faire basculer le pays dans l'économie de la connaissance, clef de voûte de l'émergence.

A ce titre, la connaissance est une capacité d'apprentissage et de cognition engendrant de nouvelles informations. Il s'agit d'un bien économique, mobilisant les technologies (NTIC), les institutions, le droit de propriété intellectuelle, etc.

Autrement dit, n'importe quelle activité de production peut donner lieu à un apprentissage et donc de production de la connaissance. Cependant, ce n'est pas la connaissance en elle-même qui est évaluée, mais plutôt ses indicateurs.

Abordée sous cet angle, la connaissance que l'université du futur a mission de produire et de diffuser, est un bien économique, disposant des propriétés ambivalentes :

- incontrôlabilité de façon privée (les fuites sont nombreuses),
- non-rivalité (les externalités qu'elle génère sont inépuisables),
- la connaissance ne se détruit pas à l'usage, elle est cumulative (elle permet la production de nouvelles connaissances).

Cependant la connaissance pose un problème d'allocation de ressources, car l'activité de production de connaissance a un coût et la production du savoir engendre un profit dont une part est externalisée, c'est-à-dire captée par d'autres.

L'économie de la connaissance dont l'université du futur est l'antichambre, faut-il préciser, correspond au mode de développement singulier dans lequel la richesse réside dans le binôme savoir et compétence.

La part croissante de l'immatériel dans cette économie, se caractérise par une accumulation des savoirs et une production de plus en plus collective des connaissances, grâce notamment à l'essor des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication.

Abordée sous cet angle, la connaissance est d'une part l'état de celui qui connaît ou sait quelque chose, et d'autre part, l'état des choses qui sont sues ou connues.

A l'inverse des biens matériels, la connaissance est un bien non exclusif, difficile à privatiser, inépuisable, utilisable par plusieurs acteurs une fois diffusée, enrichie par d'autres connaissances (caractère d'un bien non rival).

Le concept d'économie de la connaissance, aussi connue sous le nom d'économie du savoir, est apparu en 1996 dans un rapport de l'OCDE. Elle est fondée sur un régime de croissance axée sur l'accumulation de la connaissance à la différence de l'économie ancienne reposant sur la force physique.

Rappelons, s'il en est besoin, que l'économie de la connaissance concerne tous les savoirs et compétences mobilisés dans les différents domaines de l'activité économique, technologique, organisationnelle, managériale, etc.

- ***L'Université du futur : une entreprise apprenante***

Par son organisation, l'Université/PME devra permettre le développement des savoirs et le partage des connaissances. C'est donc un apprentissage perpétuel qui est mis en jeu, au-delà de la formation tout au long de la vie.

En d'autres termes, l'université du futur a pour mission de production et de diffusion des connaissances et des compétences.

### **3. UNE PME EN QUETE D'INVESTISSEMENTS**

Sans vouloir ergoter sur le champ conceptuel, l'investissement est une dépense immédiate destinée à augmenter, à long terme, la richesse de celui qui l'engage. Dans une entreprise notamment, un investissement sert à augmenter la productivité (investir dans les machines-outils), à gagner de nouveaux clients ou soigner son image, à baisser les coûts de production) etc.

Selon la typologie courante, l'on distingue plusieurs types d'investissements : - l'investissement corporel (achat des biens meubles ou immeubles),

- l'investissement incorporel (achat d'un bien qui augmente la valeur du patrimoine de l'entreprise mais qui n'est pas palpable (brevet, licence, fonds de commerce),
- l'investissement financier (achat d'actions ou d'obligation, qui augmente le patrimoine de l'entreprise, anticiper le retour sur investissement (gain de l'investissement – coût d'investissement x 100), etc.

Trois pôles d'investissements sont en compétition dans l'université du futur en tant que cadre de vie :

- l'investissement dans le pôle des infrastructures du savoir,
- l'investissement dans le pôle du savoir,
- l'investissement dans le pôle de la gouvernance.

Le premier pôle canalise les investissements vers le secteur de bâtiment, afin de construire les laboratoires, les bibliothèques, les amphithéâtres, les logements universitaires et les logements des enseignants ;

Les investissements dans les équipements en nouvelles technologies d'information et de communication et en intelligence artificielle, le secteur de l'agro-sylvo-pastoral en appui des fermes universitaires vers la restauration universitaire),

Les investissements dans les équipements et la recherche scientifique notamment la recherche médicale et pharmaceutique, etc.

Le deuxième pôle attire les investissements vers les services, notamment

- la restauration universitaire,
- le pressing ou la buanderie,
- le transport des étudiants et du personnel,
- les soins médicaux, etc.

Le troisième pôle mobilise l'investissement vers la gouvernance publique (d'après l'article 8, alinéa1, le gouvernement définit la politique générale de l'enseignement national) et la gouvernance privée de l'université du futur, (le conseil des investisseurs publics et privés), articulée autour d'un partenariat associatif préconisé par la loi-cadre de l'enseignement national (article 7, alinéa 22)

Autrement dit, L'Etat garde la haute main sur la gouvernance publique de l'université notamment sur les programmes d'enseignements, les diplômes, le statut des enseignants et la gestion de leur carrière, tout en associant les

investisseurs privés et les producteurs du savoir (représentants des enseignants, des étudiants et des parents d'étudiants).

La gouvernance privée devra être dans les mains des investisseurs privés et publics (Etat, provinces).

L'idée d'une société holding ne serait pas osée, s'il s'agissait de mettre sur pieds à l'échelle nationale, d'une galaxie de petites et moyennes entreprises universitaires privées et publiques, juridiquement distinctes et indépendantes les unes des autres, dont l'activité serait contrôlée par une institution dite société mère, qui par l'intermédiaire d'un ou plusieurs dirigeants, détient sur chacune d'elles, un certain pouvoir.

### **Que conclure ?**

L'université de masse qui est une vulnérabilité aujourd'hui, pourrait être un atout demain. A condition, bien entendu, que par effet d'entraînement, investisseurs publics et privés coopèrent pour créer une masse critique des moyens financiers, humains, technologiques, censée transformer l'espace du savoir en cadre de vie pour les producteurs et les consommateurs des savoirs.

Dans cette perspective, investir dans l'université du futur serait le catalyseur d'une économie de la connaissance, étant entendu que les affaires sont les affaires et non un acte de charité.

Plus nombreuses seront les propositions innovantes et audacieuses des élites universitaires, mieux notre ALMA MATER s'extirpera des fourches caudines de la misère et de la médiocratie.

MWAYILA TSHIYEMBE

- DOCTEUR D'ETAT EN DROIT (UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS)
- DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES (UNIVERSITE DE NANCY II)
- PROFESSEUR ORDINAIRE,
- DOYEN DE LA FACULTE DE DROIT/UNIVERSITE DE KISANGANI